

 <p><b>Pyrénées Audoises</b> Communauté de Communes</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE</b></p>
<p><b><u>BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 JANVIER 2024</u></b> Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN</p>	

**Décision DB 2024-003**

Renouvellement adhésion CAUE 2023

Date de convocation : 17/01/2024	Liste des délibérations affichées le : 19.01.2024	
Membres en exercice : 10	Présents : 6 à l'ouverture de la séance	
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Autres absents : 4	Votants : 6

Présents : Francis SAVY, Yves ANIORT, Anthony CHANAUD, Jacques MAMET, Alfred VISMARA et Bernard VAQUIÉ.

Procurations : Néant

Excusés : Elvire ANDREWS, Jacques GALY, Christian SOULA et Mohamed EL HABCHI

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Yves ANIORT

Le CAUE est le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Aude.

La CC des Pyrénées Audoises adhère au CAUE de l'Aude. A ce titre, la Communauté de communes se substitue aux adhésions des communes qui la composent. La Communauté de Communes des Pyrénées Audoises et ses communes, bénéficient des avis et conseils du CAUE de l'Aude au titre d'adhérent, dans le cadre des missions qui lui sont dévolues.

Le C.A.U.E est une association à statuts types qui a pour but d'assurer des missions de conseil, de sensibilisation, de formation et d'information dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

A ce titre, il dispose de compétences particulières et pluridisciplinaires dans les domaines précités.

Le CAUE de l'Aude porte également, en partenariat avec le département de l'Aude, un Guichet de la Rénovation Énergétique, Rénov'Occitanie, dont les missions de service public s'adressent aux particuliers dans les domaines de l'efficacité énergétique, de la rénovation énergétique des bâtiments et de l'utilisation des énergies renouvelables.

Objet de la convention :

A- Rénovation énergétique :

- Permanences du guichet de la rénovation énergétique « Rénov'Occitanie » à raison d'une journée de permanence par mois, ½ journée à Quillan et ½ journée à Chalabre et permanences téléphoniques quotidiennes.

- Actions d'animation et de sensibilisation à destination des particuliers ou d'un public ciblé au choix (ex. soirée photovoltaïque, mise en place d'expositions, participations à des événements type foire, salons...)

B- Missions relatives à la qualité urbaine, architecturale et paysagère :

- Conseil aux collectivités (conseils projets urbains, architecturaux, paysagers)

- Conseil aux particuliers (dans le cadre des projets de construction)

C- Formation :

- Formation des élus et professionnels à l'initiative du CAUE ou à la demande de la collectivité (ex. formation ADS secrétaires de mairie)

NB : D'autres actions peuvent être proposées par le CAUE, sur des actions relevant de ses compétences, à la demande de la CCPA.

Cout de l'adhésion/an : 0,18 euros par habitant, soit 2 514 euros (pour 13 965 habitants – chiffres 2023).

**Le Bureau,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 modifié portant création de la communauté de communes des Pyrénées audoises,

Vu l'appel de cotisation 2023 du CAUE,

**Après en avoir délibéré,**

Conseillers présents	6	Suffrages exprimés	6
Retraits avant vote	0	Pour	6
Abstentions	0	Contre	0

**DECIDE :**

**Article 1 :** AUTORISE le renouvellement de l'adhésion au CAUE au titre de l'année 2023

**Article 2 :** AUTORISE le Président à signer le document correspondant.

Pour extrait conforme  
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 01/02/2024
- ❖ et de sa publication le 01/02/2024

Objet : adhésion 2023

Références : YA/CB/23/256

Date : 5 octobre 2023

COURRIER ARRIVÉ

14 DEC. 2023

CCPA

Monsieur le Président,

Le C.A.U.E a été créé le 28 décembre 1978 à l'initiative du Département. . Cela fait plus de 40 ans que nous existons dans l'Aude pour effectuer des missions d'intérêt public qui consistent à sensibiliser, conseiller et former à la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

C'est sur ces principes que le C.A.U.E. de l'Aude et son Guichet Renov'Occitanie s'engagent auprès des collectivités et du grand public et les accompagnent dans leurs projets architecturaux, urbains et paysagers, pour des réalisations durables et de qualité.

Nous vous invitons donc à adhérer au C.A.U.E. À travers cette cotisation, vous contribuerez à la pérennité d'un service public local qui dispense des conseils neutres et gratuits par notre équipe d'architectes, urbanistes, paysagiste, géographe et conseillers énergie aux collectivités : des conseils personnalisés pour vous aider à mener une démarche de qualité en matière de construction et d'aménagement ; conseils aux particuliers sur l'architecture et la rénovation énergétique ; journées de formation (ex : les autorisations d'urbanisme) ; visites de réalisations urbaines remarquables et innovantes ; animations participatives (ex : diagnostic en marchant) ; prêts d'expositions ; invitations à des tables-rondes, conférences, ciné-débats -accès à notre centre de ressources, aux observatoires du paysage et des réalisations.

Vous trouverez en pièce jointe notre formulaire d'adhésion pour l'année 2023 voté par l'assemblée générale qui s'est tenue le 23 juin 2023.

En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Marie-France BATHET  
Présidente

*MF Bathet*

# Charte de Qualité

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aude est un organisme d'intérêt public. Créé par la Loi sur l'Architecture, il est chargé de promouvoir les politiques qualitatives de l'aménagement et du développement.

Mis en place par le Conseil Général de l'Aude en 1979, il est un organisme départemental participant à la solidarité technique et culturelle entre les collectivités territoriales.

Présidé par un élu local, persuadé que la qualité du cadre de vie et la gestion équilibrée des opérations d'aménagement ou d'équipement constituent des éléments majeurs de toute politique de développement communal ou intercommunal, il est l'outil des collectivités locales et territoriale devant lesquelles il est responsable de ses actions et de l'efficacité de son travail.

Le CAUE, constitué sous forme associative, mène avec les personnes, les organismes et les collectivités qui le souhaitent des actions concertées.

## C.A.U.E. : mode d'emploi

Les modalités d'intervention du CAUE sont les suivantes : elles sont gratuites et excluent, de par la loi sur l'Architecture qui les a créées, toute maîtrise d'oeuvre.

Sur demande écrite (mail, courrier) du maire ou du président de la collectivité ou de tout habitant, le CAUE est à votre disposition pour vous rencontrer et vous accompagner sur votre projet à travers ses missions de conseils, de formation et de sensibilisation.

## Appel de cotisation 2023

Associations, chambres consulaires, organismes ..... 220€  
 Personne physique (nom et adresse)..... 50€

E.P.C.I. : 0,18€/hab, plafonné à 15000€ soit :

nombre d'habitants ..... x 0,18€ = .....€

Communes : 0,20€/hab (minimum 65€), soit :

nombre d'habitants : ..... x 0,20€ = .....€

• Après délibération de son conseil communautaire, la communauté de communes ou communauté d'Agglomération de .....

• Après délibération de son Conseil Municipal la commune de .....

• Après délibération de son assemblée générale, l'organisme .....

décide de solliciter son adhésion au CAUE de l'Aude et règle la somme de ..... €

Son représentant : .....fonction : .....

date : .....signature : .....

Cachet.

domiciliation bancaire : titulaire du compte : CAUE  
 Domiciliation : CREDITCOOP CARCASSONNE - 95 avenue du Général Leclerc - 11000 CARCASSONNE  
 N° de compte bancaire international (IBAN) : FR76 4255 9100 0008 0132 0031 214 - CODE BIC : CCOPFRPPXXX  
 ♦ précisez impérativement le nom de la commune

## Vos besoins

- Conseils :**      Projet communal                      Assistances aux particuliers (architecture / énergie)
- Formation :**    Autorisation d'urbanisme              Pilotage de projet  
Permis de planter                      Zéro phyto dans les cimetières
- Sensibilisation :**    La thérapie                                      Aides financières à la rénovation  
Présentation et échanges autour de l'autoconsommation solaire photovoltaïque